

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU 10 AVRIL 2018

Délégués titulaires présents :

Mesdames ~~Marie-Claire BAILLEUX~~, ~~Ludivine BILLOIR~~, ~~Marie-Andrée CHOTEAU~~, ~~Camille COQUELET~~, ~~Anne-Lise DUFOUR-TONINI~~, ~~Anne GOZE~~, ~~Christine NELAIN~~, ~~Bernadette SOPO~~, ~~Isabelle ZAWIEJA~~.

Messieurs ~~Francis BERKMANS~~, ~~Michel BLAISE~~, ~~Alain BOURGUIN~~, ~~Marc BURY~~, ~~Salvatore CASTIGLIONE~~, ~~Clotaire COLIN~~, ~~Jean-Paul COMYN~~, ~~Alain DEE~~, ~~Laurent DEGALLAIX~~, ~~Jean-François DELATTRE~~, ~~Gérard DELMOTTE~~, ~~Michel DEWITTE~~, ~~Waldemar DOMIN~~, ~~Joël DORDAIN~~, ~~Jean-Marie DUBOIS~~, ~~José DUBRULLE~~, ~~Jean-Claude DULIEU~~, ~~Thierry GIADZ~~, ~~Didier JOVENIAUX~~, ~~Bruno LEJEUNE~~, ~~Jacques LOUVION~~, ~~Jean-Claude MESSAGER~~, ~~Henri PIETTE~~, ~~Alexandre RASZKA~~, ~~Gérard RAVEZ~~, ~~Eric RENAUD~~, ~~Aymeric ROBIN~~, ~~Jean-Paul RYCKELYNCK~~, ~~Bruno SALIGOT~~, ~~Daniel SAUVAGE~~, ~~Eric STIEVENARD~~, ~~Fabien THIEME~~, ~~Jean-Marie TONDEUR~~, ~~Pascal VANHELDER~~, ~~Jean-Noël VERFAILLIE~~, ~~Francis WOJTOWICZ~~, ~~Raymond ZINGRAFF~~.

Délégués suppléants présents :

Madame Corinne COLLET-DONNAINT
Monsieur Xavier JOUANIN
Monsieur Joël SOIGNEUX
Monsieur Jean-Yves SYBILLE

Liste des délégués absents ayant donné pouvoir :

Madame Ludivine BILLOIR donne pouvoir à Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE
Madame Anne GOZE donne pouvoir à Monsieur Alexandre RASZKA
Monsieur Joël DORDAIN donne pouvoir à Monsieur Pascal VANHELDER
Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK donne pouvoir à Monsieur Bruno LEJEUNE

Liste des délégués excusés :

Madame Marie-Claire BAILLEUX
Madame Camille COQUELET
Madame Christine NELAIN
Madame Bernadette SOPO
Madame Isabelle ZAWIEJA
Monsieur Marc BURY
Monsieur Salvatore CASTIGLIONE
Monsieur Clotaire COLIN
Monsieur Jean-Paul COMYN
Monsieur Alain DEE
Monsieur Laurent DEGALLAIX
Monsieur Jean-François DELATTRE
Monsieur José DUBRULLE
Monsieur Thierry GIADZ
Monsieur Jacques LOUVION
Monsieur Jean-Claude MESSAGER
Monsieur Daniel SAUVAGE
Monsieur Fabien THIEME

Liste des délégués absents et non excusés :

Monsieur Francis BERKMANS
Monsieur Michel BLAISE

Secrétaire de séance :

Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE

Référence d'inscription au registre des actes administratifs : D2018_04_04

Objet : Bilan foncier de l'exercice 2017

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 janvier 2013 portant création du Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif en date du 22 avril 2014,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif en date du 15 mai 2014 portant adoption des statuts du SITURV, Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2016 portant changement de dénomination du Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2241-1 et L.5711-1 et suivants,

Après en avoir délibéré,

Considérant que :

Conformément aux dispositions de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Comité Syndical de délibérer annuellement sur le bilan des acquisitions et cessions foncières.

Les mouvements opérés au titre de l'exercice 2017 sont détaillés comme suit :

- cession de la parcelle cadastrée AZ 73 (maison à usage d'habitation située au 125 rue de la Chaussiette à Condé-sur-l'Escaut) pour un montant de 37 000€,
- cession d'une parcelle cadastrée AC 47 (terrain situé 320 rue du 4 septembre à La Sentinelle) pour un montant de 25 000€,
- au titre de l'extension du pôle d'échanges de Saint-Amand-les-Eaux, échange sans contrepartie financière entre le SIMOUV et la SCI MBRE des parcelles suivantes :
 - acquisition par le SIMOUV des trois parcelles suivantes situées rue Albert Camus - Zone du Marillon - à Saint-Amand-les-Eaux (59230) :
 - Parcelle référencée n°392 de la section AY d'une superficie de 136 m²,
 - Parcelle référencée n°393 de la section AY d'une superficie de 599 m²,
 - Parcelle référencée n°399 de la section AY d'une superficie de 658 m²,Soit une superficie totale de 1 393 m².
 - Cession à la SCI MBRE de la parcelle référencée n°346 de la section AY d'une superficie de 1012 m² située rue Gambetta à Saint-Amand-les-Eaux (59230).

Le Syndicat reste à ce jour propriétaire de parcelles d'une superficie de 642 048 m², dont le détail est repris en annexe de la présente délibération.

Il appartient donc au Comité Syndical d'approuver le bilan foncier de l'exercice 2017 tel qu'annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité d'approuver le bilan foncier de l'exercice 2017 tel qu'annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance

Le 10 avril 2018

POUR EXPRIMER CONFORMÉMENT
Syndicat des représentants de proximité et
d'Organisation Urbaine du Valenciennois
Zone Industrielle N°4
B.P.12 - 59 880 SAINT SAULVE
Tél : 03 27 45 21 25
Anne-Lise DUFOUR-TOININI
Fax : 03 27 45 65 21
Courriel : contact@simouv.fr

Publiée le :

Affichée le : **17 AVR. 2018**

Transmise au Représentant de l'État le :

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de la notification aux services de l'État.

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 17/04/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/04/2018